

Monsieur Bernhard MEVS  
Président du Conseil d'Administration de la  
Haytian American Sugar Company (HASCO SA)  
En ses Bureaux.-

Cher Beny,

J'accuse réception de ta correspondance en date du 13 juillet 2021, par laquelle tu as fait référence à notre dernière réunion en date du 7 janvier 2021 et surtout attiré mon attention sur des problèmes auxquels fait face l'Habitation Pasher.

Je dois profiter de l'occasion pour t'informer que nous avons fait des avancés significatifs dans le cadre de ce dossier vu que toutes les démarches relatives à la régularisation du procès-verbal d'exécution ont été abouties et l'exéquatur y relatif est également en notre possession.

Cependant, malgré notre bonne foi et la sensibilité manifestée toujours par le Cabinet dans le cadre du traitement de tous les dossiers de la HASCO SA la situation d'insécurité délétaire actuelle nous empêche quant à présent d'aboutir à la procédure visée en la matière eu égard à l'exécution de la décision.

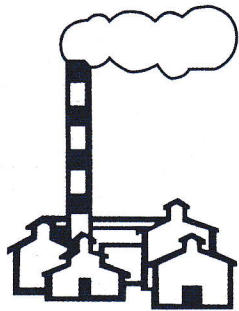
Espérant que tu comprendras notre situation, je te prie d'agréer, cher Beny, l'expression de mes distinguées salutations.

Reçu par Me Renaud Formeus  
au Cabinet Dorcé et Associés  
le 3 juillet 2021.

Berto DORCE

Avocat

Renaud Formeus



# HASCO

HAYTIAN AMERICAN SUGAR CO. S.A.

Port-au-Prince, le 13 juillet 2021

Me Berto DORCÉ  
Avocat du Barreau de Port-au-Prince  
En son Cabinet.-

Cher Berto,

Suite à notre réunion au Terminal Varreux en date du 7 janvier 2021, il était entendu entre nous que le Cabinet allait faire le suivi de tous les dossiers à lui confiés, particulièrement celui de Pasher pour lequel nous avons déjà un jugement possessoire daté du 27 février 2015 contre les héritiers de feu Avanjour Jean Pierre et de David Pierre Jacques.

Nous tenons à attirer l'attention du Cabinet sur le fait que l'Habitation Pasher subit actuellement des envahissements plus graves qu'ils ne l'étaient. Lesquels envahissements risquent de nous causer les plus grands torts si une réponse ferme n'est pas apportée dans les meilleurs délais.

Qu'en est-il de l'exéquat que le Cabinet attend depuis longtemps pour l'exécution dudit Jugement possessoire ?

Nous souhaitons vivement que le Cabinet prenne les dispositions qu'il faut pour apporter une solution à la situation de Pasher qui ne peut plus attendre.

Comptant sur ta diligence, nous te prions de recevoir, Cher Berto, nos salutations les plus cordiales.

  
Bernhard MEVS

B.M. / r.f.

C.C. Grégory MEVS